



Communiqué de presse

le 30 mars 2011

Décret sur les agents artistiques : Les artistes maintiennent leur refus du projet du gouvernement !

Une fois n'est pas coutume, le Syndicat Français de Artistes interprètes (SFA) accueille avec un grand intérêt la réaction des organisations d'employeurs du cinéma et de l'audiovisuel vis-à-vis du Ministère de l'Emploi et celui de la Culture à propos du projet de décret relatif aux agents artistiques.

Celui-ci en effet porte le plafond de la rémunération de l'agent à hauteur de 15% des rémunérations nettes perçues par les artistes interprètes.

Tout au long de la concertation à laquelle il a été convié dans le cadre de l'ex commission d'attribution de la licence des agents artistiques, le SFA n'a cessé de s'élever contre un tel projet.

Il renouvelle aujourd'hui sa totale opposition à une telle augmentation et soutient les récentes déclarations des organisations de producteurs de cinéma et de l'audiovisuel.

Contacts presse

- **Denys FOUQUERAY : 06 81 44 19 03**
- **Contact SFA : 01 53 25 09 09**